

Paris, le 22 mai 2019

Le Directeur de l'Académie de Paris

à

Monsieur Hervé Rindzunski  
Président  
Conseil local du Collège François Couperin

Affaire suivie par :  
Laurent HUGOT  
SAIO

laurent.hugot@ac-paris.fr

Tél : 01 44 62 46 58

N/Ref : LH/CB/2018/2019/74

**Objet : Circulaire n° 19AN0059 détaillant le fonctionnement d'AFFELNET  
PARIS**

**Référence : votre courrier du 08 avril 2019**

RECTORAT  
DE L'ACADÉMIE  
DE PARIS

CHANCELLERIE  
DES UNIVERSITÉS  
En Sorbonne  
47, rue des Ecoles  
75230 Paris cedex 05  
Tél. : 01 40 46 22 11  
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE  
12, boulevard d'Indochine  
CS 40 049  
75933 Paris Cedex 19  
Tél. : 01 44 62 40 40  
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet  
[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)  
[www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr)

Monsieur le Président,

Votre courrier du 08 avril 2019 dans lequel vous avez bien voulu nous faire part d'une imprécision dans la circulaire citée en objet, a retenu toute notre attention.

La somme des coefficients des champs disciplinaires retenus pour la classe de seconde générale et technologique est bien de 30. Les champs disciplinaires sont ainsi pondérés de manière équivalente à celle du socle de compétence. L'annexe 7 de la circulaire n° 19AN0059 sera modifiée afin d'apporter cette précision.

Je vous informe d'autre part que nos processus de contrôle ont été renforcés afin d'éviter cette année les deux erreurs que vous nous aviez signalées l'année dernière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Michel COIGNARD